



Demande de validation des études, expériences professionnelles, ...

(en application de l'article L613-5 du code de l'Éducation)

Procédure de validation 2021-2022

Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

Préparation aux diplômes d'Etat

Assistant de service social - DEASS

Educateur de jeunes enfants - DEEJE

Educateur spécialisé - DEES

Educateur technique spécialisé - DEETS

Entrée en septembre ou octobre 2021

Sur les sites de Montpellier et Perpignan

A partir du 22 janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Je télécharge le dossier de validation des études, de l'expérience professionnelles ou des acquis personnels : sur le site internet www.faire-ess.fr • Je renseigne le dossier.
23 février 2021	<p>LE 23/02/2021 le cachet de la poste faisant foi :</p> <p>dernier jour pour retourner mon dossier</p> <p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL <u>SISSAB</u> – <u>demande de validation</u> 1011 rue du Pont de Lavérune CS 70022, 34 077 MONTPELLIER Cedex 3</p> <p style="text-align: center;">N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe DEMANDE DE VALIDATION</p>
Mars 2021	L'IRTS étudie les dossiers.
11/03/2021	<p>Vous recevez une réponse par mail</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Votre dossier est accepté : vous pouvez candidater à la sélection de l'IRTS MONTPELLIER – PERPIGNAN. <i>Vous devrez renvoyer le dossier d'inscription à la sélection qui sera joint à l'email par lequel vous recevrez la réponse à votre demande de validation.</i> 2. Votre dossier est refusé : vous ne pouvez pas candidater à la sélection. Le processus est terminé.